

PERIGNY, le 9 mai 2007

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales
Z.I. - Rue E. Mariotte
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drirc-poitou-charentes@industrie.gouv.fr
<http://www.poitou-charentes.drirc.gouv.fr/>

**INSTALLATIONS CLASSEES
CARRIERES**

Remise en état - Fin de travaux
Société S.C.L.
Carrière "l'Ilot"
à SAINT AUGUSTIN

Rapport de l'Inspecteur des Installations classées,

La société S.C.L dont le siège est situé à THENAC, rue de la clochetterie, représentée par Monsieur Bertrand ARCADIAS, a été autorisée par arrêté préfectoral du 30 novembre 1987 à exploiter une carrière de sable sur le territoire de la commune de Saint Augustin au lieu-dit "l'Ilot".

A l'occasion de la visite de récolement réalisée le 18 novembre 2004, plusieurs points de non respect portant à la fois sur les dispositions réglementaires et sur les engagements de remises en état contenus dans la demande avaient été relevés par l'inspection.

En réponse à l'arrêté de mise en demeure du 17 mars 2005, M. le gérant de la société S.C.L a proposé dans une demande déposée le 14 juin 2005, des solutions alternatives de réaménagement, lesquelles après avoir été soumises aux avis des différents services intéressés ont été validées par arrêté préfectoral complémentaire du 9 mai 2006.

Cet arrêté fixant au 31 janvier 2007 le délai de réalisation des travaux et de production d'un mémoire relatif à leur réalisation.

Ce mémoire a été adressé au préfet le 12 janvier 2007, la visite de récolement a été réalisée le 3 mai.

A l'occasion de cette visite, j'ai pu constater que les travaux suivants avaient été réalisés :

- Suppression de la cabane de chantier et du support de ligne électrique,
- Enlèvement et évacuation de l'ensemble des plaques de bitume qui subsistaient en périphérie du plan d'eau,

- Conservation et renforcement de la végétation existante (roselière et boisement périphérique),
- Plantations d'espèces variées dans la partie Ouest de la parcelle n° 2012,
- Renforcement de la stabilité des berges face à l'entrée SUD, par apport de sable, de terre végétale et semis,
- Reprofilage de la berge Ouest en pente très douce, y compris la partie immergée,
- Traitement de la partie hors d'eau côté Nord par reconstitution de la pente dunaire,
- Pose de ganivelles et semis de vivaces adaptées,
- Conservation du chemin périphérique existant côté Ouest, de compactage de ce chemin pour ne laisser qu'un passage piéton côté Est et favoriser une réutilisation naturelle.

L'ensemble de ces travaux correspond aux propositions contenues dans le dossier annexé à la demande du 6 juin 2005, validé par arrêté préfectoral.

Cette installation ne disposant plus de garanties financières depuis le 12 décembre 2004, je propose que le présent rapport tienne lieu de procès-verbal de récolement et qu'il soit donné acte par arrêté préfectoral à Monsieur le Gérant de la Société S.C.L. de sa déclaration de cessation d'activité.